

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

20 décembre 2013

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 311

présenté par

Mme Auroi, Mme Abeille, Mme Attard, M. Baupin, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy,  
M. Mamère, Mme Massonneau, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

**ARTICLE 29**

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« 1° A Le rôle essentiel des bois et forêts dans la préservation de la biodiversité et des services écosystémiques tels que la qualité de l'eau ; ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les bois et forêts jouent un rôle essentiel de réservoir de biodiversité et de services rendus à la collectivité, notamment en termes de qualité de l'eau. Dans ces espaces forestiers s'accomplissent ainsi de nombreux cycles biogéochimiques, notamment de captation du carbone. Il paraît donc judicieux de rappeler en préalable que l'intérêt général des bois et forêts est essentiel d'un point de vue écosystémique, pour la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles.